

« On aura beau , Messieurs, dit le procureur du Roi, en terminant son réquisitoire, équivoquer sur ce qu'on doit positivement entendre par opérations de banque, la conscience publique fera justice de subtilités contraires a la droite raison et de doctrines funestes a la morale. Les banques véritables sont celles qui tendent à accroître la prospérité générale, en prêtant des ailes au commerce, et non celles qui introduisent la misère au sein des familles. Celui que vous voyez maintenant revêtu des dépouilles de pauvres laboureurs, exerce une des plus belles professions de la société ; il marche l'égal des premiers de la ville , il a droit à l'estime de ses concitoyens... ; c'est un banquier! Amère dérision qui pourrait porter le pauvre habitant des campagnes a maudire l'état social, et à lui faire considérer une de ses institutions comme une espèce de coupe-gorge existant, sous la protection de l'autorité , dans le but de ravir le bien des gens simples et honnêtes (Ibid. p. 92). »

Un acquittement, prévu du reste sur place, s'ensuivit pourtant; mais, sur l'appel du ministère public, il y eut condamnation en 40,000 f. d'amende, annulée pour vice de forme par la Cour de cassation , et enfin confirmée , en son principe , par la Cour royale de Lyon. *Etjustiliamanel*. D'autres poursuites, contre des gens occupant une position dans le monde , furent encore imposées au zèle et à l'impartialité de M. Servan : un notaire, un avoué, un avocat, un capitaine de gendarmerie, durent subir l'épreuve de l'examen judiciaire , pour des faits de charge la plupart. Enfin, la création d'un journal d'opposition avancée , *le Patriote de F Ain*, fondé à Nantua par un gentilhomme récemment converti au républicanisme , fut l'occasion de nouvelles sollicitudes et d'une surveillance de chaque numéro. L'autorité supérieure voulait arriver a la suppression judiciaire de cette feuille , qu'il eût peut-être été plus sage de laisser mourir en repos, au milieu de son